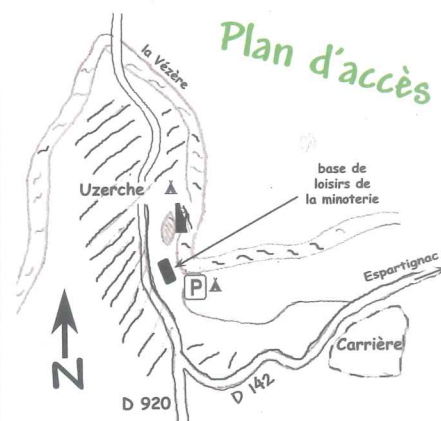


Situé au niveau de la base de loisirs de la Minoterie à Uzerche, ce rocher d'une taille limitée permettra aux grimpeurs de s'évader en un rien de temps. En bordure de la Vézère, il sera également possible de pratiquer bien d'autres activités.



A Uzerche, suivre la direction de la base de la Minoterie ; le rocher est à côté des bâtiments.

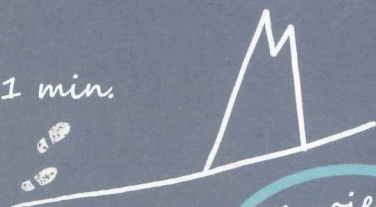
Secteur découverte



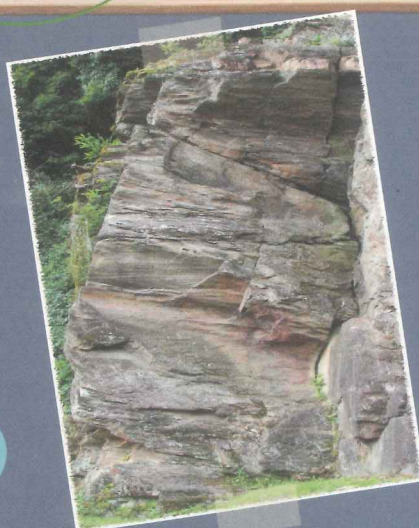
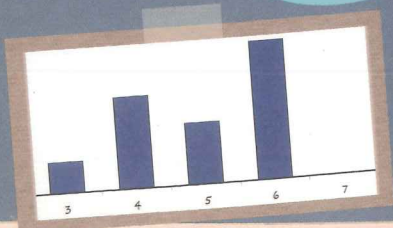
micaschiste gneissique

8 à 20 m

1 min.



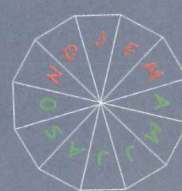
21 voies
3 à 6c

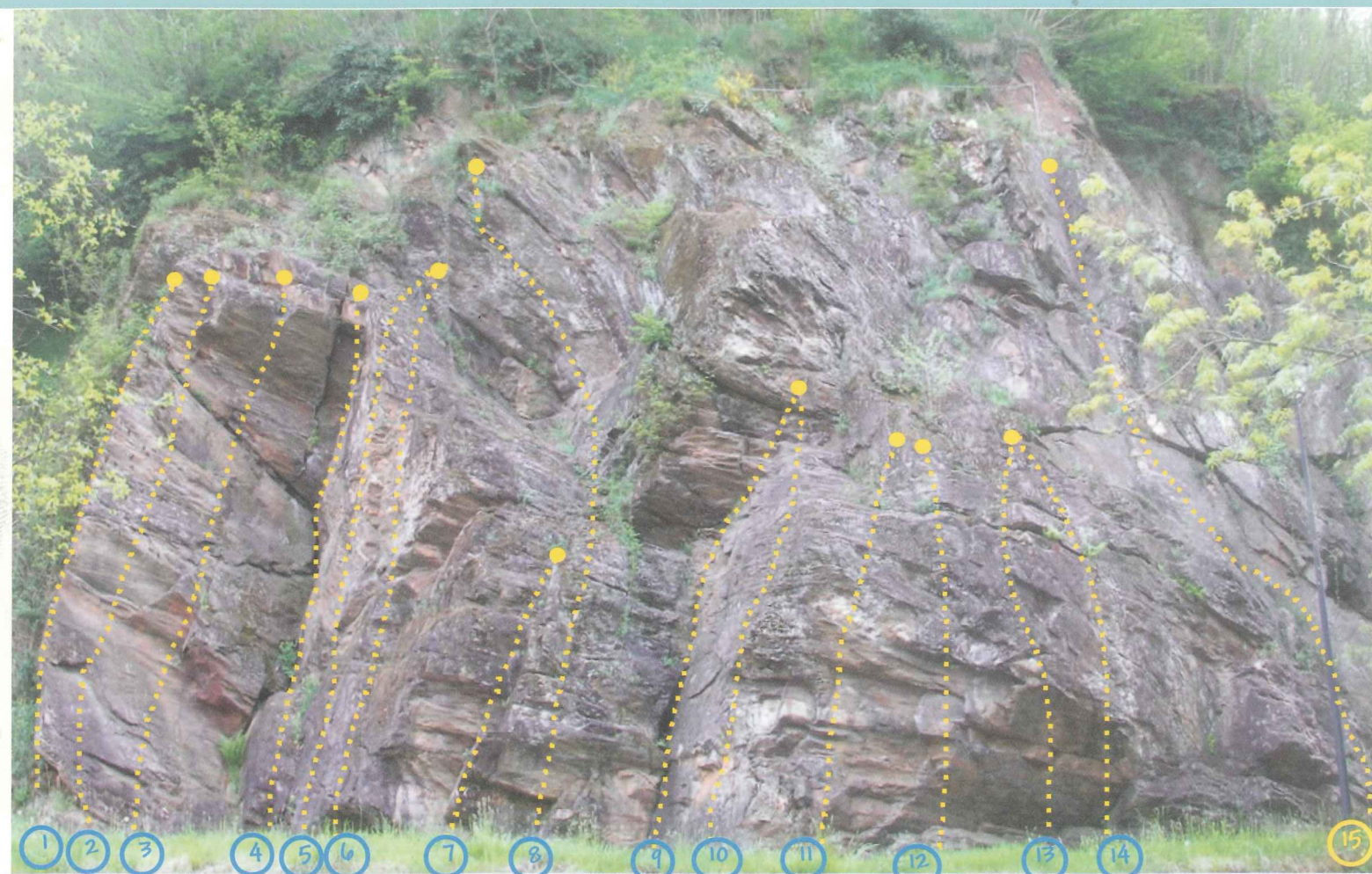


50 m



7





Un peu d'histoire ...

Avril 1993. Sur l'initiative du Club de Canoë-Kayak d'Uzerche, la falaise, située à deux pas de la Base de la Minoterie, au bord de la Vézère, est déflorée par un chantier international de jeunes bénévoles, qui font un travail considérable pour enlever broussailles et terre.

Juillet 1993. Frédéric Vallet et Robert Berger, de la société PRISME, ouvrent et équipent 17 voies : du travail de professionnels.

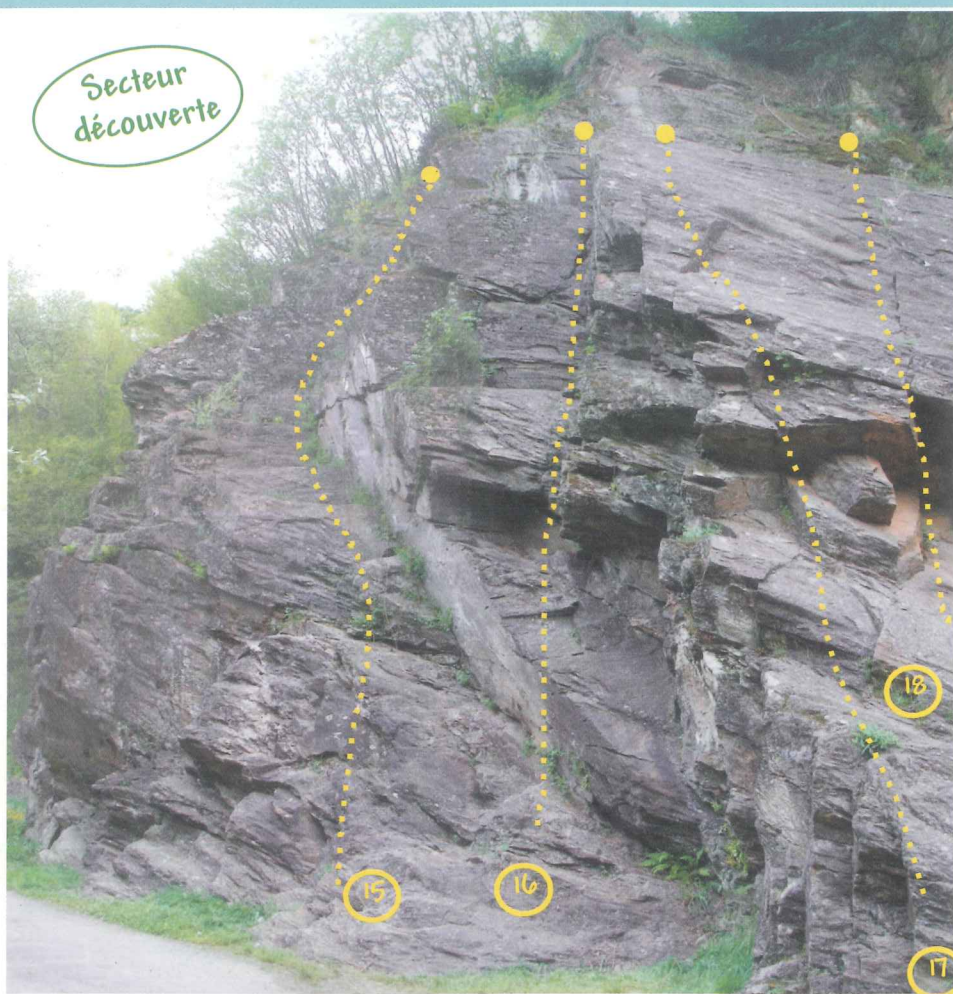
Été 1993. Les membres du Club de Canoë-Kayak continuent le travail de nettoyage des parois. Les premières séances d'initiation ont lieu sur le rocher.

Avril 1994. Un second chantier international de jeunes bénévoles poursuit le nettoyage du rocher, termine le sentier qui permet d'accéder au sommet des voies, aménage une terrasse panoramique et ombragée.

Juin 1994. Ce topo est écrit par Guy Reynaud, professeur d'EPS, passionné d'escalade et élément moteur de cette activité à la Base de la Minoterie.

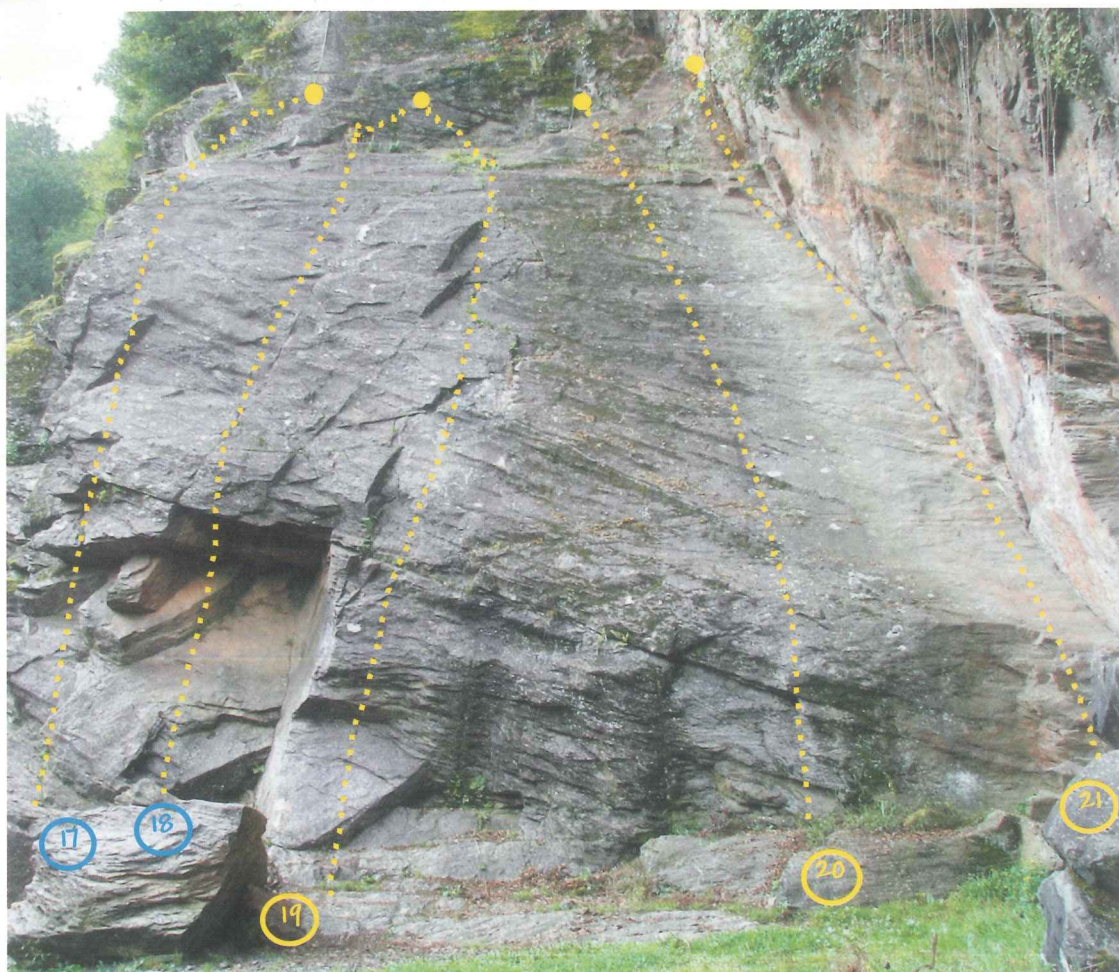
Juin 1996. Quatre nouvelles voies sont ouvertes par les grimpeurs locaux.

Secteur
découverte



- 1-Plume d'ange : 5
- 2-Danse avec les pieds : 6a+
- 3-Ahta : 6c
- 4-Fissure belle Hélène : 5
- 5-El cat : 6a
- 6-Kiss me Cécile : 6a
- 7-Bourrin tu passes : 5
- 8-Ballade pour l'araignée : 6a+
- 9-Baptême du feu : 4
- 10-Régat des minettes : 4c
- 11-Parfum de bleau : 6a
- 12-Dead-Z : 6b+
- 13-Fillette abstiens-toi : 6a
- 14-Kéké fais gaffe : 6b
- 15-Les marches d'Uzerche : 3c
- 16-Voyage initiatique : 4b
- 17-Ecole du funambule : 4c
- 18-Le bossu : 5b
- 19-Scoliose fixée : 4c
- 20-Prélude à l'amour : 5a+
- 21-La poudre d'escampette : 4c

Secteur
découverte



Sites remarquables

- Ville d'Uzerche
- Château de Pompadour
- Chemin de St Jacques de Compostelle
- La vallée de la Vézère.

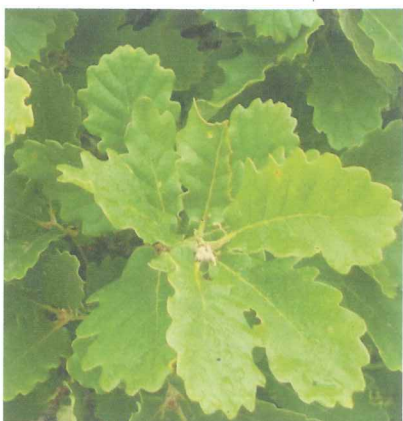
Activités

- Canoë-kayak, rafting
- GR 46
- Tir à l'arc
- VTT

Contacts

Mairie d'Uzerche : 05 55 73 17 00
Office de tourisme du pays d'Uzerche : 05 55 73 15 71
Base de la Minoterie : 05 55 73 02 84

Le chêne



Le triton marbré



Consignes fédérales de sécurité pour l'escalade en site naturel

(Assemblée Générale de la FFME, 14 Janvier 1993)

Il est de la responsabilité propre de tout grimpeur en site naturel, non encadré par un professionnel ou un diplômé bénévole, d'estimer lui-même les risques qu'il prend en s'engageant dans une voie d'escalade. Ce texte a pour objectif d'en préciser les conditions d'exercice.

1. Le grimpeur est seul responsable de sa propre sécurité.
2. Dans le cas de mineurs, cette responsabilité incombe aux parents ou à l'encadrement conformément à la législation en vigueur.
3. Tout conseil, toute aide, ne dispense pas celui qui les reçoit ou les utilise d'évaluer les risques auxquels il peut s'exposer suite à son engagement dans la voie. Il est donc nécessaire que le grimpeur :
 - s'assure par tous les moyens possibles (examen visuel, bibliographie, renseignements communiqués par des tiers dont il doit apprécier la fiabilité...) que la voie correspond à son propre niveau technique et sa propre expérience ;
 - s'assure également par tous les moyens possibles que l'équipement en place est suffisant en quantité et en qualité, compte tenu de son niveau, de l'équipement personnel dont il dispose et de l'estimation qu'il fait de ses risques de chute ;
 - choisisse et sache utiliser les moyens et matériels de protection adaptés, en fonction de son propre niveau, à l'itinéraire choisi et aux conditions géographiques et météorologiques possibles ;
 - sache reconnaître une prise instable ou un ancrage vétuste ou inapproprié ;
 - sache renoncer s'il estime que la voie où il s'est engagé présente des caractéristiques qu'il ne peut maîtriser compte tenu de son niveau (mauvais rocher, équipement jugé insuffisant, conditions météorologiques...).